



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2048

Archives municipales - Opération de désherbage - Approbation du principe de dons ou de destruction

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 16 NOVEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 NOVEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 17 NOVEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETARE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à Mme DUBOT), Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme ZDOROVITZOFF), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2048 - ARCHIVES MUNICIPALES - OPERATION DE DESHERBAGE - APPROBATION DU PRINCIPE DE DONNÉS OU DE DESTRUCTION (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 octobre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les Archives municipales de Lyon ont à l'usage des archivistes ou à celui des lecteurs de la salle de lecture, une importante bibliothèque en consultation sur place.

Ces collections usuelles ne présentent pas un caractère ancien, rare ou précieux et constituent un fonds courant et relèvent à ce titre du domaine privé de la ville.

Le tri ou désherbage est l'opération qui consiste à retirer des collections un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins des usagers, ces collections doivent faire l'objet d'un tri régulier qui s'effectue selon les critères suivants :

- Etat physique ;
- Nombre d'exemplaires ;
- Date d'édition ;
- Valeur documentaire et qualité des informations ;
- Existence ou non de documents de substitution.

Les archives municipales souhaitent désormais mener chaque année une campagne de tri.

Dans le cadre de ces campagnes de tri le personnel des Archives Municipales de Lyon peut retirer les documents de l'inventaire de sa bibliothèque et les supprimer de la base dédiée (date de sortie).

Pour chaque opération de désherbage, la sortie du catalogue sera constatée par une liste signée de M. le Maire ou de son représentant, mentionnant le nombre de documents et leur destination (don ou pilon) et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, cote).

Il est proposé que selon leur état, ces ouvrages appartenant au domaine privé de la collectivité puissent être cédés gratuitement à des institutions (archives municipales ou départementales, bibliothèques, musées...) ou des associations ou tout autre destinataire

en conformité avec le code du patrimoine. Ces dons donneront lieu à la signature d'une convention.

Les dons seront effectués au motif d'intérêt général afin de donner une seconde vie aux ouvrages.

Les ouvrages qui ne seront pas donnés seront détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

1. Le principe du retrait de documents des fonds de la bibliothèque des archives municipales selon l'établissement d'une liste de documents, signée par M. le Maire ou son représentant et conservée aux Archives municipales est approuvé.
2. La convention type de don des documents désherbés est approuvée
3. M. le Maire de Lyon ou son représentant est autorisé à signer le dit document et tous les documents afférents au désherbage.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET